

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL, 1555, RUE DE L'ÉCOLE, LE 2 DÉCEMBRE 2014, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MONSIEUR RENÉ FOURNIER, MAIRE
Projets de règlements nos 243-119, 243-120 et 243-121
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 17**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 novembre 2014
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Calendrier 2015 . Séances du Conseil
 - 5.2 Dépôt . Extrait de registre des déclarations des membres du conseil municipal de Carignan et déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 5.3 Approbation . Plan de délimitation des branchements inversés
 - 5.4 Indexation . Salaires et conditions du personnel cadre
 - 5.5 Acquisition . Module de jeux . Futur parc de l'île Demers
 - 5.6 Abolition . Poste vacant . Inspecteur municipal . niveau 2 . Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
 - 5.7 Autorisation . Acquisition d'une cloison mobile . Centre multifonctionnel
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de novembre 2014
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Dépôt . Liste des engagements
 - 6.4 Renonciation . Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 5 novembre 2014
 - 6.5 Autorisation . Affectation au surplus affecté eau et égouts
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Autorisation de raccordement de conduites sanitaires et d'alimentation en eau . Lot 2 599 735 . Projet domiciliaire Boisé de Carignan
 - 7.2 Engagements de la Ville . Demande de CA . Développement domiciliaire Boisé de Carignan . Raccordement Lareau
 - 7.3 Autorisation . Achat supplémentaire de produits chimiques pour la cuisine de filtration
 - 7.4 Autorisation de paiement . Acceptation finale . Construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle
 - 7.5 Octroi de contrat . Services professionnels . Collecte des résidus domestiques dangereux 2015

- 7.6 Octroi de contrat . Services professionnels en laboratoire spécialisé
- 7.7 Autorisation de paiement . Acceptation provisoire . Travaux de construction de pavage, bordure, éclairage de rue du boulevard Désourdy . Phase I
- 7.8 Autorisation de paiement . Certificat de paiement no 1 . Remplacement de pompes de distribution
- 7.9 Octroi de contrat . Services professionnels . Vérification des débitmètres

8. URBANISME

- 8.1 Dérogation mineure 14-DM-26 . Lot 2 601 062 . 2269, chemin de Chambly
- 8.2 Dérogation mineure 14-DM-30 . Lot 2 346 355 . 2944, chemin Sainte-Thérèse
- 8.3 Modification . Demande 14-PIIA-15 . Lots 5 298 870 à 5 298 880 . Boulevard Désourdy
- 8.4 Demande 14-PIIA-41 . Lots 5 563 885 à 5 563 888 . Rue Henri-Bisaillon
- 8.5 Demande 14-PIIA-42 . Lot 2 601 062 . 2269, chemin de Chambly

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Approbation du budget 2015 . Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Résolution d'appui . Fonds vert
- 10.2 Approbation du budget 2015 . CIT Chambly-Richelieu-Carignan
- 10.3 Approbation de la grille tarifaire 2015 . CIT Chambly-Richelieu-Carignan
- 10.4 Handi-Bus inc. . Approbation du budget 2015
- 10.5 Approbation de la grille tarifaire 2015 . Handi-Bus inc.
- 10.6 Demande d'aide financière . Aux sources du Bassin de Chambly . Guignolée 2014
- 10.7 Demande de subvention . Garde Côtière Auxiliaire Canadienne
- 10.8 Demande d'aide financière . La Corne d'abondance
- 10.9 Demande d'aide financière . Publicité Jeunes Talents 2015 . Club Optimiste de Chambly

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption . Second projet de règlement no 243-120
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 concernant un logement à même une écurie.
- 13.2 Adoption . Règlement no 243-121
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions concernant le battage et la plantation d'arbres.

- 13.3 Avis de motion . Règlement no 244-10
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de soumettre certains projets à l'obtention d'un PIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.
- 13.4 Adoption . Projet de règlement no 244-10
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de soumettre certains projets à l'obtention d'un PIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.
- 13.5 Avis de motion . Règlement no 303-8
Règlement amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité.
- 13.6 Avis de motion . Règlement de taxation no 466-A
Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2015.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

- M. René Fournier, maire
- M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Danielle Théorêt, conseillère
Anne Poussard, conseillère
- MM. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier, sont également présents, ainsi que monsieur Alain Beauregard, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 18.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-12-465

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 4 novembre 2014

14-12-466

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Calendrier 2015 É Séances du Conseil

14-12-467

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le règlement no 261 et ses amendements fixant les jours et heures de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement no 257;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2015**, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à **20 h** :

- 20 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 1 septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à la loi.

5.2 Dépôt È Extrait de registre des déclarations des membres du conseil municipal de Carignan et déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier de l'extrait des déclarations des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2014.

5.3 Approbation È Plan de délimination des branchements inversés

14-12-468

CONSIDÉRANT la demande du MAMOT à l'effet que la Ville se dote d'un plan de délimination des branchements inversés ainsi que d'un échéancier de réalisation;

CONSIDÉRANT la nécessité de produire un plan en fonction du *Guide méthodologique pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales* du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE APPROUVER le plan de délimination des branchements inversés produit par Comeau Experts-Conseils, daté du 5 novembre 2014.

5.4 Indexation È Salaires et conditions du personnel cadre

14-12-469

CONSIDÉRANT la grille salariale ainsi que la classification des cadres en vigueur;

CONSIDÉRANT la convention collective des employés syndiqués de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

DE majorer l'échelle salariale ainsi que le salaire des cadres de 1,75 % pour l'année 2015;

DE majorer le régime de retraite du personnel cadre de ,5 % pour un taux annuel de 8 % du salaire;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

5.5 Acquisition È Module de jeux È Futur parc de Île Demers

14-12-470

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition en préachat d'un module de jeux pour le futur parc de l'île Demers au montant de 23 167,46 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation fonds parc.

5.6 Abolition É Poste vacant É Inspecteur municipal É niveau 2 É Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire

14-12-471

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ABOLIR le poste vacant d'inspecteur(trice) municipal(e) É Niveau 2 de la structure organisationnelle du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

5.7 Autorisation É Acquisition d'une cloison mobile É Centre multifonctionnel

14-12-472

CONSIDÉRANT la résolution no 13-01-13 autorisant l'ouverture de l'enveloppe budgétaire pour le projet 13-02 « Aménagement matériel au centre culturel »;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes de location pour des petits groupes;

CONSIDÉRANT la possibilité de louer à deux groupes en même temps et ainsi maximiser l'utilisation du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT le solde disponible au projet 13-02;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'une cloison mobile pour le Centre multifonctionnel;

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme de 2 641 \$ pour l'enveloppe budgétaire du projet 13-02;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-13002-726 sous réserve de transfert provenant des surplus affectés.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de novembre 2014

14-12-473

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE ~~A~~AUTORISER le paiement des comptes du mois de novembre 2014 pour un montant de 116 208,16 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de novembre 2014, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 685 704,12 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transferts budgétaires

14-12-474

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les dépenses « frais juridiques » 2014

Montant	Description du poste	Numéro de poste
48 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
48 000 \$	Services juridiques - courants	02-14000-412

b) Afin de couvrir les frais de location d'une nacelle pour émondage en bordure des routes

Montant	Description du poste	Numéro de poste
850 \$	Asphalte . resurfaçage	02-32000-625

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
850 \$	Entretien réseau routier	02-32000-531

c) Afin de couvrir la dépense d'évaluation anticipée au 31/12/2014

Montant	Description du poste	Numéro de poste
25 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
25 000 \$	Contrat évaluation	02-15000-417

6.3 Dépôt . Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 23 octobre au 19 novembre 2014.

6.4 Renonciation Ë Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 5 novembre 2014

14-12-475

CONSIDÉRANT la résolution no 14-01-22 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour, entre autres, le projet 14-02 « Achat de réservoir à eau et pompe »;

CONSIDÉRANT que cette dépense, une fois effectuée, s'avère inférieure au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du montant de financement approuvé et non utilisé pour le projet 14-02, soit une somme de 18 000 \$;

D'AMENDER la résolution no 14-01-22 de façon à ce que le montant faisant l'objet de la renonciation soit déduit des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

6.5 Autorisation Ë Affectation au surplus affecté eau et égouts

14-12-476

CONSIDÉRANT qu'une somme de 120 885 \$ est toujours inscrite aux livres au titre de compte à payer;

CONSIDÉRANT que cette somme à titre de passif doit être éliminée des livres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'affectation de 120 885 \$ au surplus affecté eau et égouts.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Autorisation de raccordement de conduites sanitaires et d'alimentation en eau . Lot 2 599 735 Ë Projet domiciliaire Bois  de Carignan

14-12-477

CONSID RANT la demande de mise en place de conduites de raccordement sanitaire ainsi que d'aqueduc afin de boucler un r seau    tre construit pour les prochaines phases du projet domiciliaire Bois  de Carignan;

CONSID RANT que lesdites conduites doivent, entre autres, traverser le lot 2 599 735 appartenant   la Ville;

EN CONS QUENCE :

Il est propos  par la conseill re Lorraine Moquin, appuy  par le conseiller Marcel Synnott et r solu   l'unanimit  :

D'AUTORISER les travaux de mise en place de conduites sanitaires et d'aqueduc sur le lot 2 599 735;

LE tout conditionnel   ce que lesdites conduites soient install es le plus possible au sud du lot, ainsi qu'  une remise en  tat du terrain incluant l'engazonnement.

7.2 Engagements de la Ville   Demande de CA   D veloppement domiciliaire Bois  de Carignan . Raccordement Lareau

14-12-478

CONSID RANT les engagements n cessaires dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE aupr s du minist re du D veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour le projet « Bois  de Carignan phases III et IV » - bouclage, r f rence dossiers nos 7311-16-01-5701063 et 401 026 907 projet no 2014-037 de la firme Comeau Experts-Conseils;

EN CONS QUENCE :

Il est propos  par le conseiller Andr  Mylocopos, appuy  par le conseiller Marcel Synnott et r solu   l'unanimit  :

QUE la Ville de Carignan confirme que le projet ne contrevient   aucun r glement municipal;

QUE la Ville de Carignan ne s'oblige pas   la d livrance de l'autorisation par le MDDELCC, relativement au projet « Bois  de Carignan phases III et IV » - bouclage, r f rence dossiers nos 7311-16-01-5701063 et 401 026 907 projet no 2014-037 de la firme Comeau Experts-Conseils;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achev s,   transmettre au MDDELCC, une attestation sign e par un ing nieur quant   la conformit  du projet selon l'autorisation accord e par le MDDELCC;

QUE la Ville de Carignan s'engage à prendre possession des infrastructures urbaines lorsque les travaux seront complétés.

7.3 Autorisation È Achat supplémentaire de produits chimiques pour usine de filtration

14-12-479

CONSIDÉRANT la résolution no 14-02-60 autorisant l'acquisition de produits chimiques requis pour l'entretien du système membranaire de l'usine de filtration auprès de l'entreprise Univar;

CONSIDÉRANT la quantité supplémentaire de produits chimiques requise afin de combler le besoin réel en comparaison avec la quantité estimée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'une quantité supplémentaire de produits chimiques, incluant le transport, pour un montant de 7 000 \$ taxes incluses auprès de l'entreprise Univar;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41200-635.

7.4 Autorisation de paiement È Acceptation finale È Construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle

14-12-480

CONSIDÉRANT la résolution no 13-05-189 octroyant le contrat de travaux de construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Marie-Anne Est à Construction DJL inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 10 961,07 \$ taxes incluses, à Construction DJL inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-100.

7.5 Octroi de contrat È Services professionnels È Collecte des résidus domestiques dangereux 2015

14-12-481

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs afin d'obtenir des services de collecte de matières dangereuses;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'OCCTROYER le contrat de collecte des résidus domestiques dangereux 2015 à l'entreprise Chemtech Environnement inc. pour un montant maximal de 20 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-45211-446 sous réserve du budget 2015.

7.6 Octroi de contrat È Services professionnels en laboratoire spécialisé

14-12-482

CONSIDÉRANT la découverte de contamination fongique présumée dans le cadre des travaux de transformation du Centre communautaire en salle du conseil;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs afin d'obtenir des services professionnels en laboratoire spécialisé;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'OCCTROYER le mandat de services professionnels en laboratoire spécialisé à la firme « Laboratoires d'analyses S.M. inc. » au montant de 2 125,89 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

7.7 Autorisation de paiement È Acceptation provisoire È Travaux de construction de pavage, bordure, éclairage de rue du boulevard Désourdy È Phase I

14-12-483

CONSIDÉRANT la résolution no 13-04-152 octroyant le contrat de construction d'infrastructures municipales de surface pour le boulevard Désourdy, phase I, à l'entreprise Pavages Maska inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 241 225,71 \$ taxes incluses à l'entreprise Pavages Maska inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 22-00450-411 et 55-13600-097.

7.8 Autorisation de paiement Ë Certificat de paiement no 1 Ë Remplacement de pompes de distribution

14-12-484

CONSIDÉRANT la résolution no 14-06-243 octroyant le contrat pour les travaux de remplacement de cinq (5) pompes de distribution d'appoint de 40HP à la usine d'eau potable, à l'entreprise Filtrum Construction inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du responsable de la conception et de la surveillance des travaux ainsi que du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 253 312,92 \$ taxes incluses à l'entreprise Filtrum Construction inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530.

7.9 Octroi de contrat Ë Services professionnels Ë Vérification des débitmètres

14-12-485

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs afin d'obtenir des services professionnels pour la vérification des débitmètres;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la vérification des débitmètres à la usine d'eau potable, aux étangs aérés ainsi qu'au poste de pompage PP4 à la firme Aquatech, au montant 2 184,53 \$ par année, pour les trois prochaines années;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-41200-411, 02-41400-411 et 02-31000-522 sous réserve des budgets 2015-2016-2017.

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 14-DM-26 È Lot 2 601 062 È 2269, chemin de Chambly

14-12-486

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputées conformes les dimensions d'un stationnement de 5 mètres pour l'allée d'accès au lieu de 6 mètres, des cases de 2,44 mètres par 5,49 mètres au lieu de 2,5 par 5,5 mètres et une bande végétalisée en cour avant de 1 mètre des lignes de propriété au lieu de 3 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputées conformes les dimensions d'un stationnement de 5 mètres pour l'allée d'accès et des cases de 2,44 mètres par 5,49 mètres ainsi qu'une bande végétalisée en cour avant de 1 mètre des lignes de propriété, pour la propriété située au 2269, chemin de Chambly.

8.2 Dérogation mineure 14-DM-30 È Lot 2 346 355 È 2944, chemin Sainte-Thérèse

14-12-487

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputées conformes dans le cadre d'une subdivision en trois (3) lots, les largeurs de 14,92 mètres pour un et 14,87 mètres pour les deux autres, alors que le règlement prescrit un minimum de 22 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure pour le lot 2 346 355, soit la propriété sise au 2944, chemin Sainte-Thérèse.

8.3 Modification È Demande 14-PIIA-15 È Lots 5 298 870 à 5 298 880 È Boulevard Désourdy

14-12-488

CONSIDÉRANT la résolution no 14-04-155 qui, dans le cadre de la demande de permis de construction soumise aux dispositions du règlement sur les PIIA, approuve six (6) modèles de constructions résidentielles unifamiliales isolées sur les lots 5 298 870 à 5 298 880;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE modifier la résolution d'approbation du PIIA 14-PIIA-15, soit la résolution no 14-04-155, afin d'autoriser les modèles Rio et Montebello, avec ou sans local au-dessus du garage pour ce dernier, pour les lots 5 298 870 à 5 298 880, situés sur le boulevard Désourdy, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 10 novembre 2014.

8.4 Demande 14-PIIA-41 È Lots 5 563 885 à 5 563 888 È Rue Henri-Bisaillon

14-12-489

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour les lots 5 563 885 à 5 563 888, rue Henri-Bisaillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement pour les lots 5 563 885 à 5 563 888, rue Henri-Bisaillon, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 29 octobre 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.5 Demande 14-PIIA-42 È Lot 2 601 062 È 2269, chemin de Chambly

14-12-490

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan d'aménagement paysager pour le lot 2 601 062, chemin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan d'aménagement paysager daté du 16 septembre 2014 et élaboré par Richard Bélisle, architecte paysagiste pour l'entreprise commerciale située au 2269, chemin de Chambly;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Approbation du budget 2015 È Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

14-12-491

CONSIDÉRANT que le 22 octobre 2014, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget 2015 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 22 octobre 2014.

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Résolution d'appui à Fonds vert

14-12-492

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun (Fonds vert) est directement en lien avec le développement de services du CIT CRC;

CONSIDÉRANT que le programme mis en place prévoyait les montants de subvention pour les années entre 2007 et 2011 et visait à soutenir les organismes de transport en commun dans leurs efforts pour accroître le transport collectif;

CONSIDÉRANT que l'aide à l'amélioration des services de transport en commun correspond à 50 % des coûts directs d'exploitation associés à l'augmentation nette de l'offre de service;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2012, le MTQ annonce les montants de subvention disponibles seulement dans l'année en cours;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de connaître les sommes qui seront allouées par le MTQ bien avant la confection des budgets du CIT et des villes participantes;

CONSIDÉRANT l'information qui circule actuellement, annonçant le gel des contributions du Ministère pour l'année 2014 au montant plafonné de 2013;

CONSIDÉRANT que depuis la révision de son réseau de transport, en octobre 2012, les investissements du CIT CRC ont été majeurs afin de répondre à la croissance de l'achalandage et à la congestion routière provoquée par les travaux routiers importants dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT l'augmentation, entre 2011 et 2014, des heures de service et de l'achalandage de la clientèle à un taux respectif de 107 et 21 %;

CONSIDÉRANT que le manque à gagner pour le CIT sera d'environ 240 000 \$ pour 2014 et 359 000 \$ pour 2015;

CONSIDÉRANT que les villes participantes du CIT ne pourront pas absorber ces écarts significatifs dans leur budget;

CONSIDÉRANT que des coupures significatives dans l'offre de service du CIT ne pourront pas être évitées si le MTQ confirme officiellement qu'il se retire du développement du transport collectif en réduisant sa contribution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE demander au MTQ de revoir sa position concernant les montants alloués au Programme d'aide gouvernemental (Fonds vert) en 2014. Le programme doit être non seulement maintenu mais aussi bonifié comme il l'a toujours été depuis qu'il a été instauré en 2007 afin d'éviter des coupures de service significatives à la population;

DE revoir l'application du programme afin que les montants alloués par le MTQ soient connus bien avant la confection des budgets des villes participantes.

10.2 Approbation du budget 2015 È CIT Chambly-Richelieu-Carignan

14-12-493

CONSIDÉRANT que le 13 novembre 2014, le Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan a adopté son budget pour l'exercice financier 2015;

CONSIDÉRANT que copie de ce budget a été transmise à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres du Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires du Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan pour l'année 2015 telles qu'adoptées le 13 novembre 2014 et de verser un montant de 107 949 \$ représentant la quote-part de la Ville de Carignan;

QUE ladite quote-part sera payée en deux (2) versements, soit le premier en janvier et le second en avril 2015;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-37000-971.

10.3 Approbation de la grille tarifaire 2015 È CIT Chambly-Richelieu-Carignan

14-12-494

CONSIDÉRANT que le 16 octobre 2014, le Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan a adopté la grille tarifaire pour l'exercice financier 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2015 du Conseil Intermunicipal de Transport Chambly-Richelieu-Carignan, telle qu'adoptée le 16 octobre 2014 et décrite dans le tableau ci-après :

TITRES CIT Chambly È Richelieu È Carignan	Tarif ordinaire	Tarif réduit	Tarif intra
CARTE MENSUELLE	125,00 \$	75,50 \$	Gratuit
10 PASSAGES	47,00 \$	32,75 \$	Gratuit
6 PASSAGES	28,25 \$	19,75 \$	Gratuit
À BORD	8,00 \$	8,00 \$	Gratuit
LIEN vers Saint-Jean-sur-Richelieu			
CARTE MENSUELLE	99,00 \$	56,75 \$	-
10 PASSAGES	31,50 \$	19,00 \$	-
À BORD	8,00 \$	8,00 \$	

10.4 Handi-Bus inc. È Approbation du budget 2015

14-12-495

CONSIDÉRANT la résolution no 2014-059 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2015 adoptée par les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc.;

CONSIDÉRANT que le montant de notre quote-part pour 2015 s'établit à 52 866 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2015 au montant de 987 848 \$ de Handi-Bus inc. et de verser un montant de 52 866 \$ représentant la quote-part pour la Ville de Carignan, afin de participer au service de transport adapté;

QUE ladite quote-part sera payée en deux (2) versements, soit le 1^{er} février 2015 et le 1^{er} mai 2015;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-37000-972.

14-12-496

10.5 Approbation de la grille tarifaire 2015 Ę Handi-Bus inc.

CONSIDÉRANT la résolution no 2014-058 concernant la grille tarifaire 2015 adoptée par les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12*, le conseil municipal de Carignan doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2015 de Handi-Bus inc. ci-dessous, pour le service de transport adapté :

Grille tarifaire 2015 Ę Handi-Bus inc.

Destination	1 ^{er} janvier 2015
BILLETS UNITAIRES	
Intra zone 1	Gratuit*
Intra zone 2_Marieville	Gratuit*
Intra zone 2 ou 3	4,50 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,00 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,50 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,50 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,00 \$
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,50 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,00 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,00 \$
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,50 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,00 \$
Zone 1 vers zone 7 Granby	11,00 \$
Zone 2 vers zone 7 Granby	10,50 \$
Zone 3 vers zone 7 Granby	10,00 \$
LIVRET	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,00 \$
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	45,00 \$
LAISSEZ-PASSER / CARTE MENSUELLE	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3	117,50 \$

Zone 1 : Chambly, Richelieu, Carignan

Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville

Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire

Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu

Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. St-Hubert et Vieux-Longueuil) + Couronne Sud

Zone 6 : Montréal (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain

Zone 7 : Granby

*

La gratuité est offerte aux usagers des municipalités de Chambly, Richelieu, Carignan et Marieville sur leur secteur uniquement

10.6 Demande d'aide financière È Aux sources du Bassin de Chambly È Guignolée 2014

14-12-497

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly dans le cadre de sa guignolée annuelle 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly, un montant de 250 \$ dans le cadre de la guignolée 2014;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.7 Demande de subvention È Garde Côtière Auxiliaire Canadienne

14-12-498

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne pour sa saison de navigation 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une importance au travail effectué par les sauveteurs de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan considère la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne comme un acteur majeur en matière de sauvegarde, prévention et de promotion de la sécurité nautique;

D'ACCORDER à l'organisme Garde Côtière Auxiliaire Canadienne une aide financière d'un montant de 500 \$ dans le cadre de sa saison de navigation 2015;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

14-12-499

10.8 Demande d'aide financière È La Corne d'abondance

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme La Corne d'abondance dans le cadre de sa campagne de financement 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme La Corne d'abondance une aide financière au montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

14-12-500

10.9 Demande d'aide financière È Publicité Jeunes Talents 2015 È Club Optimiste de Chambly

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Optimiste de Chambly dans le cadre de l'activité Jeunes Talents 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Club Optimiste de Chambly une aide financière au montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

**13.1 Adoption È Second projet de règlement no 243-120
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 concernant un
logement à même une écurie.**

14-12-501

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du second projet de règlement no 243-120 amendé de nouveau le règlement no 243 tel qu'amendé, concernant un logement à même une écurie, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 243-120 amendant de nouveau le règlement no 243 concernant un logement à même une écurie.

13.2 Adoption ~~E~~ Règlement no 243-121

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions concernant le battage et la plantation d'arbres.

14-12-502

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 243-121 amendant de nouveau le règlement no 243 tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions concernant le battage et la plantation d'arbres, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-121 amendant de nouveau le règlement no 243 tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions concernant le battage et la plantation d'arbres.

13.3 Avis de motion ~~E~~ Règlement no 244-10

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de soumettre certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

14-12-503

Avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Moquin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement no 244-10 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de soumettre certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

13.4 Adoption ~~E~~ Projet de règlement no 244-10

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de soumettre certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

14-12-504

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet règlement no 244-10 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de soumettre certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation

relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet règlement no 244-10 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin de soumettre certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

13.5 Avis de motion – Règlement no 303-8

Règlement amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité.

14-12-505

Avis de motion est donné par la conseillère Danielle Théorêt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement no 303-8 amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité.

13.6 Avis de motion – Règlement de taxation no 466-A

Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2015.

14-12-506

Avis de motion est donné par le conseiller André Mylocopos à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement de taxation no 466-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2015.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-12-507

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 13.

Rémi Raymond
Greffier

René Fournier
Maire